

De son côté, M. Roberts a déclaré: "Le gouvernement canadien est d'avis que les transferts de biens culturels d'un pays à un autre font désormais partie des préoccupations de la communauté des nations. En sanctionnant la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, le gouvernement du Canada n'a fait que traduire dans les faits son rôle de gardien du patrimoine canadien et, en adhérant à la Convention de l'UNESCO, il a posé un jalon important en reconnaissant que ce rôle s'étend au patrimoine culturel de l'humanité entière."